

Jean-Yves Mirski :

la RSE comme outil de protection de la postproduction ?

Le secteur de la postproduction vit une période de mutations : multiplication des acteurs, pression sur les prix, intégration de certaines compétences par les producteurs... Il ne profite pas du renforcement du crédit d'impôt international et semble devenir une variable d'ajustement des budgets de films. Quelles solutions ? Le délégué général de la Ficam, Jean-Yves Mirski, suggère notamment de favoriser les acteurs aux « comportements vertueux ».

Satellifax Magazine : Lors du baromètre trimestriel de la Ficam, vous avez appelé à la mise en place d'un plan d'aide pour la postproduction. Pourriez-vous nous en dire un peu plus ?

Jean-Yves Mirski : Nous en sommes au stade des premières réflexions. Le CNC a indiqué qu'il était prêt à nous écouter. Il faut tout d'abord que nous fassions un état des lieux pour avoir une vision précise du secteur. Certains éléments émergent déjà. La réforme de l'agrément semble avoir eu des effets positifs. Nous avons constaté une relocalisation. Cependant la postproduction doit aujourd'hui faire face à un émiettement extrêmement important. Le nombre de prestataires qui interviennent sur les films est deux fois supérieur par rapport à il y a trois ans. Nous constatons que cette croissance des prestataires entraîne une pression sur les sociétés et sur les prix. Cet émiettement est dû à la fin des barrières techniques et à la multitude des canaux de diffusion. Certains d'entre eux ont des exigences de qualité moins hautes que d'autres.

« La postproduction doit aujourd'hui faire face à un émiettement important. Le nombre de prestataires qui interviennent sur les films est deux fois supérieur par rapport à il y a trois ans. »

Nous nous apercevons par ailleurs qu'il y a une intégration des fonctions de postproduction chez les producteurs. Cette tendance est encore plus visible dans l'audiovisuel. La postproduction,



Jean-Yves Mirski est délégué général de la Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (Ficam) depuis octobre 2014 et président de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (Fesac) depuis janvier 2018.

qui était déjà une variable d'ajustement du budget d'un film, le devient encore plus.

Quelles solutions préconisez-vous ?

JYM : Nous ne pouvons pas, a priori, en fonction des règles européennes, cibler des aides directes en faveur de la postproduction. Les prémices de nos réflexions nous ont amenés à penser à la RSE [Responsabilité sociétale des entreprises, ndlr]. Nous pourrions conditionner un système en fonction de comportements vertueux. La certification sociale est, par exemple, pour nous, un instrument très important de régulation. Nous avons aujourd'hui 300 entreprises qui détiennent cette certification.

Cela englobe le respect des minima sociaux, d'un nombre de permanents par rapport au nombre d'intermittents et le respect de la consommation énergétique... Les entreprises sont aujourd'hui très attachées à cette certification. Sans cette dernière, les intermittents de la société ne bénéficient pas du régime de l'assurance chômage de l'annexe 8 et 10. Je pense qu'il faut travailler là-dessus. Pourquoi ne pas intégrer la certification sociale dans l'agrément ? Il faut y réfléchir. Il ne s'agit pas simplement de mettre de l'argent pour mettre en place ce plan de postproduction. Les délais de paiement sont également une problématique qui doit être mise sur la table. ■ ■ ■



Photo © Communar / Fotolia

Le renforcement du crédit d'impôt international porte ses fruits en matière d'accueil de tournages étrangers. Le constat est-il le même pour la postproduction ?

JYM : Malheureusement non. La post-production ne profite pas de cet attrait. C'est dommage. Nous pourrions mettre en place des bonus pour que les équipes restent. Aujourd'hui, la postproduction se fait quasi simultanément. Notre savoir-faire est reconnu, il est regrettable de ne pas davantage en profiter.

« Dans le budget d'un film, le poids dans les industries techniques est passé sous les 10 % au premier trimestre 2018. »

Avant d'envisager ces bonus, il reste indispensable de s'assurer de la pérennisation du crédit d'impôt. Il s'agit de notre mission prioritaire. Si, demain, le crédit d'impôt venait à être réduit, cela serait une vraie catastrophe pour l'ensemble de la filière cinématographique. Nous enverrions un très mauvais signal aux producteurs étrangers.

Biographie

Né en 1958, Jean-Yves Mirski est diplômé de l'IEP de Paris (1979) et est titulaire d'une licence de droit des affaires (Paris X Nanterre, 1980) et d'un DESS de gestion (Paris IX Dauphine, 1981). Il débute en 1982 chez Polydor (groupe Polygram). Il est assistant au sein de l'administration commerciale. Promu responsable des études de marché auprès de la présidence du groupe en 1984, il quitte ses fonctions en 1986. Pendant quatre ans, Jean-Yves Mirski est responsable de la production auprès de Paul Lederman, producteur, notamment des Inconnus. Il intègre le Syndicat national de l'édition phonographique (Snep) en 1990. Il est chargé des affaires économiques (1990-1995) puis directeur des affaires économiques et de la prospective (1995-1999). Jean-Yves Mirski devient alors délégué général du Syndicat de l'édition vidéo numérique (SEVN). Pendant quinze ans, il participe notamment à la réduction des délais vidéo et à la lutte anti-contrefaçon en tant que vice-président de l'Association de lutte anti-piraterie audiovisuelle (Alpa). En octobre 2014, il rejoint la Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (Ficam) en tant que délégué général. En janvier 2018, il devient parallèlement président de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (Fesac) qui regroupe une trentaine d'organisations professionnelles dans les neuf branches du spectacle.

Les difficultés rencontrées par la production, avec la baisse de l'investissement de Canal+ notamment, se font-elles ressentir au niveau de la postproduction ?

JYM : Nous constatons une diminution de la durée des tournages avec des budgets réduits. Ces éléments mettent

encore plus de pression sur les prestataires. Dans le budget d'un film, le poids dans les industries techniques est passé sous les 10 % au premier trimestre 2018. Nous allons voir comment cette tendance évolue au cours de l'année mais elle n'est pas satisfaisante. ■

Propos recueillis par Florian Krieg